

**R487 Grues à tour cat 1, 2, 3 - AUTORISATION DE CONDUITE****Objectifs pédagogiques :**

- Connaître les règles générales et principes d'une conduite d'une grue à tour en Sécurité,
- Savoir maîtriser la conduite d'une grue à tour de la catégorie visée au vu d'une délivrance d'une autorisation de conduite/CACES.

**Personnes concernées et prérequis :**

Personnes concernées : Toute personne affectée à la conduite d'une grue à tour.

Prérequis des participants :

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Avoir des aptitudes de conduite d'une grue à tour,
- Savoir lire et écrire (notamment pour les livrets d'entretiens),
- Avoir le sens des responsabilités.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

**Intervenant :**

Formateur spécialisé et expérimenté dans la conduite et la manipulation d'une grue à tour.

**Informations pratiques :**

- Nombre de participant maximal : Groupe de 6 stagiaires maximum.
- Durée : 7 heures, soit 1 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

**Pédagogie :**

- Méthodes pédagogiques et techniques : Pédagogie active basée essentiellement sur des apports théoriques et mises en situations pratiques sur la grue à tour concernée. Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Matériels pédagogiques et techniques : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie), Grue à tour à jour de ses contrôles (pratique). En cas de matériel non conforme, le formateur refusera de réaliser la partie pratique.

⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, bilan de formation donnant un avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

*Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test théoriques et pratiques, conforme à la recommandation R487 de la CNAM ou équivalent, bilan de formation.*

*Mesure de la qualité globale de la formation par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.*

**CONTENU DE LA FORMATION**

Les Contenus de Formation sont personnalisés aux spécificités des différentes catégories de grue à tour.

**REGLEMENTATION ET TEXTES DE LA SECURITE SOCIALE**

- Connaître les bases de la réglementation applicable aux grues à tour,
- Connaître les documents à présenter lors des contrôles
- Connaître les rôles et responsabilités des différents organismes de prévention (OPPBTP...).
- Rôles et responsabilités (chef de chantier, conducteur, élingueur...).

**CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIES**

- Connaître les principaux types de grues à tour,
- Connaître les caractéristiques principales (principaux composants, différents organismes).
- Connaître le fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité.

**SECURITE**

- Connaître les principaux risques (chute de la charge, renversement, heurts...)
- Connaître les risques particuliers
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement (intérieur/extérieur de l'entreprise),
- Informations données par la lecture de la plaque de charge, abaque, tableau, les aides à la conduite
- Règles de stabilité (appuis, évaluation des charges, conditions d'équilibre, les règles d'élingage).
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

**RECYCLAGE TOUS LES 5 ANS SAUF SI CHANGEMENT POSTE, ENGIN, RISQUES.**

**Informations complémentaires :** Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 05 59 71 26 90 ou par courriel [contact@pacsecurite.fr](mailto:contact@pacsecurite.fr).